faut se pencher sur elle; ce n'est que le soir qu'elle l'exhale au loin. (A. Karr.) ‖ *Julienne jaune*, Nom vulgaire de la barbarée commune.

— Art culin. Potage fait avec plusieurs sortes d'herbes ou de légumes coupés en très-menus morceaux : *Potage à la* JULIENNE. *Servir une* JULIENNE. *Votre* JULIENNE *serait manquée, si l'on y avait oublié l'oseille.* (Roques.)

— **Encycl.** Bot. Voici les caractères de ce genre tels que les a fixés De Candolle : calice fermé, dont les sépales sont connivents et dont deux sont bossus en forme de sac à la base; pétales onguiculés, ayant un limbe étalé, obtus ou échancré; étamines libres, les latérales munies à leur base de glandes vertes et à peu près en forme d'anneaux; silique droite, presque tétragone ou comprimée, terminée par deux stigmates droits, sessiles; graines oblongues, pendantes, pourvues de cotylédons planes et incombants. Ce genre est placé dans la tribu des sisymbrées ou notorhizées siliqueuses de De Candolle. Il a beaucoup de rapports avec plusieurs autres genres de crucifères, et surtout avec le cheiranthus et l'érysimum; mais la structure de son stigmate le différencie suffisamment. Il s'éloigne, en outre, du cheiranthus par ses cotylédons; de l'érysimum, par sa silique qui n'est pas exactement tétragone; du sisymbrium, par son calice à deux bosses; enfin, des genres matthiola et malcomia, qu'on a formés à ses dépens, par son stigmate sans appendices, très-épais et obtus.

Les plantes qui composent ce genre sont herbacées, annuelles, bisannuelles ou vivaces, à racines fibreuses, à tiges dressées ou étalées. Leurs feuilles sont ovales, lancéolées ou oblongues, dentées ou lyrées. La plupart des espèces sont couvertes de poils, les uns lymphatiques, simples ou rameuses, les autres, surtout vers le sommet, glanduleuses et sécrétant une humeur visqueuse. Les fleurs sont disposées en grappes droites, terminales et sans bractées. Elles sont tantôt blanches, tantôt purpurines, quelquefois versicolores, et elles répandent une odeur agréable. Toutes les *juliennes* croissent dans l'hémisphère boréal. Les champs cultivés et les haies sont leurs stations habituelles. Sur les espèces connues, sept habitent l'Europe.

De Candolle a divisé ce genre en deux sections qu'il a nommées *hesperis* et *deilosma*. La première est caractérisée par le limbe des pétales, linéaire, rougeâtre, par la silique à deux côtés tranchants, à vulves carénées et à cloison fongueuse. La deuxième se distingue par le limbe des pétales obové et par sa silique cylindracée ou à peine tétragone et à cloison membraneuse. C'est dans cette section que se trouve l'espèce suivante, remarquable par la beauté et l'odeur agréable de ses fleurs.

La *julienne* des dames a une tige cylindrique, velue, presque simple et qui s'élève jusqu'à $0^m,6$. Ses feuilles sont terminales, portées sur des pédicelles de la longueur du calice. Elle croît naturellement dans les lieux couverts et cultivés, dans les vignes et le long des haies et des buissons de l'Europe méridionale. On la cultive dans les jardins comme fleur d'ornement, sous les noms de *julienne, cassolette, beurée, damas*, etc. Elle y produit plusieurs variétés de couleurs, ainsi que des monstruosités dont la plus curieuse est celle que l'on a désignée par l'épithète de *foliiflora*, et dans laquelle les pétales, les étamines et le pistil sont convertis en feuilles d'un vert tendre. La *julienne* des dames est une plante de pleine terre, qui demande peu d'arrosements, un sol substantiel, léger, et une exposition au midi. Les variétés à fleurs doubles se multiplient par la séparation de leurs boutures dans le mois de septembre.

— Art culin. Pour faire une *julienne*, on prend des carottes, des navets, des poireaux, des pieds de céleri, des oignons, des panais, etc. On les coupe en minces filets; on hache légèrement de la laitue, du cerfeuil, de la poirée; on fait cuire à moitié avec du beurre ou de la graisse et l'on ajoute, si l'on veut, des pois verts ou de petites fèves. A demi-cuisson, on mouille de bouillon ou d'eau, et l'on achève la cuisson, après laquelle on dégraisse. On sale, on poivre et l'on sert avec un peu de pain ou une purée légère. Si les légumes, au lieu d'être coupés en filets, l'ont été en dés, et que l'on ajoute une purée de lentilles, la *julienne* devient un potage à la Faubonne. La brunoise est une *julienne* pour laquelle on n'emploie que des carottes, des navets et du céleri. Si l'on passe tout ce qu'on a préparé pour la *julienne* et que l'on trempe, dans le bouillon, de très-petits croûtons taillés dans des tranches minces de pain grillé ou des croûtons frits, on obtient ce qu'on appelle une *julienne passée*. La *julienne* au riz est celle dans laquelle on fait crever du riz au lieu d'y mettre du pain.

JULIENNE (sainte), religieuse italienne. V. FALCONIERI.

JULIENNES (ALPES), partie de la chaîne des Alpes orientales comprise entre le mont Terglou (3,113 mèt.), qui les rattache aux Alpes Carniques, et le mont Kleck (2,111 mèt.), qui les rattache aux Alpes Dinariques. Cette région alpestre tire son nom d'une route que Jules César y fit construire pour pénétrer en Illyrie. Le passage le plus fréquenté est le col d'Adelsberg, par où passe la route de Laybach à Goritz. La Kulpa, affluent de la Save, descend du mont Bredil.

JULIERS (DUCHÉ DE), en latin *Juliacensis Ducatus*, ancienne principauté souveraine de l'empire germanique, située sur la rive gauche du Rhin, entre la Gueldre et le duché de Clèves au N., l'électorat de Cologne à l'E., le duché de Limbourg au S.-O. et le duché de Clèves à l'O. A l'époque de sa plus grande étendue, il comprenait une superficie de 5,200 kilom. carrés, avec une population de 400,000 hab. Capitale : Juliers; villes principales : Aix-la-Chapelle, Duren, Aldenhoven, Zulpich et Dalen.

Ce pays, avec titre de comté, était administré par des comtes amovibles, sous les successeurs de Charlemagne. Au XIe siècle, ces comtes devinrent héréditaires, en reconnaissant la souveraineté du duché de Lorraine, puis se rendirent tout à fait indépendants. Cette première maison des comtes de Juliers a pour auteur Guillaume, qui vivait encore au commencement du XIIe siècle. Gérard II, comte de Juliers, arrière-petit-fils de Guillaume, dont on vient de parler, mourut en 1247, laissant Adolphe, qui fut la souche des comtes de Berg, et Guillaume III, qui a continué la ligne des comtes de Juliers. Gérard III, comte de Juliers, fils et successeur de Guillaume III qui précède, mourut en 1299, laissant d'Elisabeth de Clèves, entre autres enfants, Gérard IV, comte de Juliers, père de Guillaume IV, créé margrave, puis duc de Juliers, par les empereurs Louis IV et Charles IV. Guillaume IV, qui avait épousé Marie de Gueldre mourut en 1360, laissant Guillaume V, décédé sans postérité en 1402; Renaud, qui succéda à son frère aîné comme duc de Juliers et de Gueldre, et qui mourut également sans héritiers en 1423, et deux filles. Le duché de Juliers, étant un fief masculin, revint alors à la branche cadette de la maison de Juliers, celle des comtes de Berg, qui avaient été élevés à la dignité de ducs, par l'empereur Venceslas, en 1389. Adolphe, un des fils de Guillaume Ier, duc de Berg, et d'Anne de Bavière, mort, en 1437, sans laisser de postérité, reçut le duché de Juliers par droit de succession. Après sa mort, ce duché revint à son neveu Gérard V, duc de Juliers et de Berg, fils de Guillaume de Berg, comte de Ravensbourg, et d'Anne de Tecklenbourg. Guillaume, fils de Gérard V, marié à Sibylle de Brandebourg, mourut en 1511, laissant Marie, duchesse de Juliers et de Berg, mariée à Jean, duc de Clèves. Le duché de Juliers suivit les destinées de la maison de Clèves jusqu'à l'extinction de la branche ducale en 1609. A cette époque, et après de longues contestations, les duchés de Juliers et de Berg furent dévolus à la maison du Palatinat, branche de Neubourg. A l'extinction de cette branche, en 1742, ils passèrent à la branche de Sulzbach, devenue depuis électorale de Bavière. Ils restèrent réunis à la couronne de Bavière jusqu'au traité de Lunéville, qui donna Juliers à la France, où ce duché devint partie du département de la Roër. Par le traité de Vienne de 1815, le duché de Juliers, sauf quelques parcelles réunies au Limbourg, fut dévolu à la Prusse, où il forme un cercle, dans le district d'Aix-la-Chapelle.

JULIERS, appelée *Juliacum* par les Romains, *Julich* par les Allemands, ville de Prusse, prov. du Rhin, à 24 kilom. N.-E. d'Aix-la-Chapelle, sur la Roër; 4,000 hab. Place forte de 3e classe. Industrie très-active; filatures de coton, tanneries, savonneries. L'origine de cette ville est très-ancienne; elle remonte, dit-on, à Jules César. Résidence des comtes de Juliers au XIIIe siècle. Elle fut assiégée, en 1610, par le prince Maurice de Nassau et prise par les Français en 1794. Incorporée à la France en 1801, elle devint le ch.-l. du département de la Roër. En 1815, elle passa à la Prusse.

JULIET (Antoine JUILLET, connu au théâtre sous le nom de), chanteur comique, né à Paris en 1755, mort dans la même ville en 1825. Après avoir été soldat et restaurateur, il se fit comédien, joua quelque temps en province, puis revint à Paris, où il fut engagé, en 1790, au théâtre de la rue de Bondy. Chargé du principal rôle dans la pièce intitulée *Nicodème dans la lune*, Juliet montra tant de verve, de talent et d'originalité qu'il fut engagé aussitôt au théâtre de Monsieur (salle Feydeau). Après la réunion des deux troupes des salles Favart et Feydeau, en 1801, Juliet devint sociétaire de la nouvelle administration, et y resta jusqu'à sa retraite en 1821. Il parut pour la dernière fois sur la scène, le 12 avril, dans les rôles du prieur de Coulange, de *Ninon chez madame de Sévigné*, et de Remy, dans la *Fête du village voisin*. Il s'est surtout fait remarquer dans les pièces suivantes : le *Club des bonnes gens*; les *Visitandines*; les *Deux journées*, opéra de Chérubini; *Ma tante Aurore*; les *Rendez-vous bourgeois*, etc.

JULIET (Marcel-Jean-Antoine JUILLET, connu au théâtre sous le nom de), chanteur français, fils du précédent, né à Rouen en 1789, mort à Bruxelles en 1841. Il débuta à l'Opéra-Comique, en 1811, par le rôle d'Ambroise, dans *Alexis* ou l'*Erreur d'un bon père*, opéra de Dalayrac; puis il aborda le personnage de Mikéli des *Deux journées*. Juliet prit pour modèle son père, dont il imita les manières, les gestes, et dont il avait la voix, mais non le remarquable talent. Aussi ne fut-il point engagé. Il joua alors dans diverses villes de province, se rendit ensuite à Bruxelles où il resta de 1822 à 1830, puis revint à Paris et remplit quelques rôles à l'Opéra-Comique. De retour à Bruxelles, il y tint, jusqu'en 1838, l'emploi des comiques.

JULIÈTE s. f. (ju-li-è-te). Bot. Syn. de LYSINÈME.

JULIETTE, une des héroïnes de Shakspeare, la fiancée de Roméo, dans le drame de *Roméo et Juliette*. Cette figure est une des plus suaves que le grand poëte ait créées, dans cette merveilleuse galerie de femmes et de jeunes filles, Ophélie, Desdémone, Jessika, Cressida, qui, toutes, représentent avec tant de grâce, de poésie ou de passion un des côtés de ce que Gœthe a appelé l'*éternel féminin*. Juliette, c'est l'amour héroïque et passionné, qui ne recule devant aucun péril, pas même devant la mort. V. ROMÉO.

Juliette ou la Suite de Justine, roman, une des monstrueuses productions de la plume du marquis de Sade, de honteuse mémoire. Après avoir écrit l'histoire de *Justine*, par laquelle il cherchait à prouver, dans une suite de tableaux où la folie, la luxure et la cruauté se disputent le pas, que la vertu conduit à l'infortune et à la misère, il entreprit de démontrer que le vice et le crime peuvent seuls procurer la considération, les honneurs, la suprême félicité. Telle est la thèse développée dans l'histoire de *Juliette*, et cela avec une verve cynique et une imagination dont l'intarissable perversité frapperait de stupeur le criminel le plus endurci. Il est impossible de mettre sous les yeux du lecteur une seule ligne de cette affreuse élucubration, où le viol, la bestialité, les actes les plus contraires à la nature sont représentés comme le but et le souverain *desideratum* de notre existence. Il est évident que l'auteur a voulu surpasser en infamies tout ce qu'il avait écrit déjà dans *Justine*, et il y a malheureusement parfois réussi.

La première édition de *Juliette* parut, d'après Barbier, en 1796 (4 vol. in-8o). Dans les éditions suivantes, on trouve toujours réunies *Justine* et *Juliette*, généralement en 10 vol. in-18 (Amsterdam, 1797 et suiv.). Les gravures accompagnant ces immondes productions sont tirées avec un soin particulier et d'une exécution artistique fort remarquable pour l'époque.

Un exemplaire richement relié, et offert par l'auteur à Bonaparte premier consul, attira l'indignation de ce dernier sur le marquis de Sade, qui fut envoyé à Charenton, où il mourut en 1814. *Juliette* est beaucoup plus rare que *Justine*. Les éditions clandestines sont nombreuses. Des éditeurs parisiens bien connus en ont, à une époque assez récente, répandu beaucoup d'exemplaires *illustrés* d'affreuses lithographies copiées sur les gravures de l'édition de 1797.

JULIOBONA, ville de l'ancienne Gaule, dans la Lyonnaise Ire, chez les Calètes, dont elle était la ville principale. C'est aujourd'hui LILLEBONNE. ‖ Ville de l'empire romain, dans la Pannonie supérieure, la même que Flaviana Castra ou Vindobona. Aujourd'hui VIENNE (en Autriche).

JULIOBRIGA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, chez les Cantabres, près des sources de l'Èbre. La ville moderne de VALDEVIEJO s'élève sur l'emplacement de Juliobriga.

JULIOMAGUS, ville de l'ancienne Gaule, dans la Lyonnaise IIIe, chez les Andecaves; c'est aujourd'hui ANGERS.

JULIOPOLIS, nom que portèrent les villes de Gordium, Nicopolis et Tarse.

JULIS s. m. (ju-liss). Ichthyol. Nom scientifique latin du genre girelle.

JULIS, aucienne ville de l'île de Céos. V. IOULIS.

JULIUM CARNICUM, ville de la Gaule Cisalpine, chez les Carnes, au N.-O. d'Aquilée, entre les Alpes Carniques et le Tilavemptus. C'est aujourd'hui ZUGLIO.

JULIUS PORTUS, port de la Campanie, ainsi nommé en l'honneur de Jules César, mais qui fut l'ouvrage d'Auguste. Voyant que la côte d'Italie n'avait que des ports peu sûrs et trop resserrés pour pouvoir donner accès à un grand nombre de vaisseaux de guerre, Auguste conçut le dessein de joindre le lac Lucrin à l'Averne, et l'un et l'autre avec la mer, pour en faire un vaste bassin capable de recevoir les flottes les plus nombreuses et les mettre à l'abri des vents. Agrippa, son gendre, fut chargé de l'exécution de ce grand ouvrage et s'en acquitta heureusement. Il fit couper une langue de terre qui séparait les deux lacs, et donna ainsi un écoulement aux eaux de l'Averne, puis il fit réparer et exhausser une digue en ruine qui se trouvait à l'entrée du lac, et, pour donner passage aux vaisseaux, il y laissa deux ouvertures par lesquelles les navires entraient jusqu'au fond de l'Averne qui formait proprement le port Jules. En même temps, il fit abattre les épaisses forêts situées sur les bords de l'Averne, et qui y entretenaient une humidité malsaine. Dès lors, cette contrée s'assainit et fut bientôt couverte de maisons de campagne.

C'est dans le port Julius qu'Agrippa rassembla la flotte nombreuse qu'Auguste devait employer contre Sextus Pompée, et qu'il forma les 20,000 rameurs et matelots destinés à la monter. Le temps n'a pas épargné cet ouvrage qu'Horace qualifie d'ouvrage de roi, *regis opus*. Un tremblement de terre a converti le lac Lucrin en une montagne de cendres, séparé tout à fait l'Averne de la mer, et la fameuse digue d'Agrippa est aujourd'hui sous les eaux qui envahissent la côte.

JULIUS VICUS, nom latin de GERMERSHEIM.

JULIUS (Nicolas-Henri), médecin et philanthrope allemand, né à Altona en 1783, mort en 1862. Après avoir étudié la médecine à Heidelberg et à Wurtzbourg, il alla, en 1809, exercer à Hambourg la pratique de son art, et fit, comme volontaire, de 1813 à 1815, les campagnes de la guerre de l'indépendance allemande. Dans un voyage en Angleterre (1825), Julius fut amené à étudier l'organisation des prisons; et, depuis lors, il résolut de consacrer sa vie à l'amélioration du sort des détenus. Renonçant à la pratique médicale, il s'établit, en 1827, à Vienne, y fit des cours publics sur le système pénitentiaire; puis, toujours préoccupé des perfectionnements à y apporter, il visita les Etats-Unis, l'Allemagne, la Pologne (1834-1836), la Belgique et la France (1845). Il revint ensuite à Hambourg, où il résida jusqu'à sa mort, occupé de travaux scientifiques. Parmi ses ouvrages, nous citerons en première ligne celui qui a pour titre : *Etat moral de l'Amérique du Nord* (Leipzig, 1839, 2 vol.), et dans lequel il expose les causes qui donnent au système pénitentiaire usité dans la Pensylvanie la prééminence sur celui que l'on emploie à New-York. De 1828 à 1848, il publia, à Berlin, dix volumes de ses *Annuaires des institutions pénitentiaires et améliotratrices, des salles d'asile, des asiles d'indigents et des autres œuvres de la charité chrétienne*. On lui doit encore : *Leçons pour la connaissance des prisons* (Berlin, 1828), et *Documents sur le traitement des aliénés en Angleterre* (Berlin, 1844). Il a, en outre, annoté et commenté la traduction de l'ouvrage du prince royal Oscar, *Sur les peines et les établissements pénitentiaires* (Leipzig, 1841).

JULLIAN (Pierre-Louis-Pascal), publiciste et homme politique français, né à Montpellier en 1769, mort en 1836. Il servit le parti de la cour pendant les premières années de la Révolution, puis celui de la réaction après le 9 thermidor; mais, rallié ensuite aux principes républicains, il accompagna Fréron dans sa mission contre les royalistes du Midi, fut de l'opposition à Bonaparte, fut tenu à l'écart pendant toute la période impériale, et dut se réfugier à Bruxelles lors du retour des Bourbons. Parmi ses ouvrages, on remarque : *Mémoire sur le Midi* (an IV, in-8o), où l'on trouve des renseignements curieux sur les horribles exploits des compagnies de Jéhu; *Fragments historiques et politiques* (Paris, 1804); *Souvenirs de ma vie de 1774 à 1814* (Paris, 1815); *Précis historique des principaux événements politiques et militaires qui ont amené la révolution d'Espagne* (Paris, 1821); *Histoire du ministère de G. Canning* (Paris, 1828, 2 vol. in-8o).

JULLIEN DE LA DRÔME (Marc-Antoine), conventionnel montagnard, né à Bourg-du-Péage (Drôme) en 1744, mort en 1821. Il s'acquit une modeste fortune dans la carrière de l'enseignement, vint à Paris où il cultiva la poésie avec succès, accueillit avec enthousiasme la Révolution de 1789, et, par une active correspondance, entretint le feu sacré chez ses compatriotes, qui l'élurent député suppléant à l'Assemblée législative, puis député à la Convention nationale où il siégea à la Montagne. Convaincu de l'impérieuse nécessité de ne laisser à la tête des armées que des hommes dévoués aux idées nouvelles, il demanda le remplacement de Montesquiou, commandant de l'armée des Alpes, et dont il avait pu voir dans la Drôme la conduite suspecte. Dans le procès du roi, il vota la mort, sans appel ni sursis, et motiva ainsi son opinion : « Hercule n'intentait pas de procès aux brigands qu'il poursuivait; il en purgeait la terre, et la terre bénissait son libérateur..... Pour fonder une république éternelle, cimentez-la, sans balancer, du sang d'un roi parjure, et ne craignez pas que son supplice vous soit jamais imputé à crime. »

Après avoir dignement pris part à tous les travaux de la grande Assemblée, il remplit pendant quelque temps l'emploi de commissaire du Directoire près l'administration départementale de la Drôme. Fidèle à ses convictions républicaines, il ne remplit aucune fonction sous l'Empire, refusa de signer l'Acte additionnel pendant les Cent-Jours, fut mis sous la surveillance de la police et interné à Barcelonnette lors de la deuxième restauration. Outre quelques discours, on a de lui des *Opuscules* en vers (Paris, 1807, in-8o).

JULLIEN DE PARIS (Marc-Antoine), publiciste et homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1775, mort en 1848. Il était encore sur les bancs du collège, qu'il écrivait déjà dans les journaux patriotiques et se faisait recevoir à la société des jacobins. Chargé, en 1793, de parcourir les provinces méridionales et celles de l'Ouest pour y hâter la levée des bataillons de volontaires, il déploya des talents au-dessus de son âge. Dans cette mission, qui avait surtout pour objet de rendre compte de l'état de l'opinion au comité de Salut public, et de le renseigner sur la manière dont les représentants en mission remplissaient leurs devoirs, admirateur enthousiaste de Robespierre, et son agent bien plus que celui du comité, c'est à lui qu'il adressait ses lettres confidentielles. Elles ont été reproduites dans le *Rapport de Courtois sur les papiers saisis chez Robespierre*, et ne sont pas les documents les moins curieux que nous possédions sur l'époque de la Terreur. A Nantes, ses remontrances furent reçues assez rudement par Carrier, qui le traita en enfant. De son côté, il dénonça ses excès de pouvoir à Robespierre et au comité et parvint à le faire rappeler. Près d'un demi-siècle plus tard, Jullien reparut à Nantes comme membre d'un congrès scientifique, sans que personne se souvînt qu'il avait autrefois délivré cette ville du terrible proconsul, tant ces événements paraissaient alors enfoncés dans le lointain du passé.

A Bordeaux, il lutta aussi contre Tallien et Ysabeau. Après le 9 thermidor, les représentants qu'il avait dénoncés l'attaquèrent avec véhémence et formulèrent contre lui une accusation où ils le représentaient comme un des complices les plus actifs de Robespierre. Il dut à son extrême jeunesse (il n'avait que dix-neuf ans), et à la sollicitude de son père, d'échapper à la mort qui le menaçait. Emprisonné pendant un an, il prit part ensuite à la rédaction de plusieurs journaux, combattit la réaction thermidorienne, fut un instant compromis dans l'affaire de Babeuf et finit par passer à l'armée d'Italie avec un emploi dans l'état-major. Ce fut lui qui rédigea le *Courrier de l'armée d'Italie*, par ordre de Bonaparte, auquel il déplut bientôt par l'indépendance de son caractère. Chargé des fonctions de commissaire des guerres, il les remplit successivement aux armées d'Egypte, de Naples, sous Championnet, puis sous le Consulat et l'Empire, jusqu'en 1810, fut disgracié pour une visite qu'il rendit à Mme de Staël, et arrêté à Milan, en 1813, à cause d'un mémoire qu'il avait composé contre le despotisme impérial. C'est lui qui rédigea, après le désastre de Waterloo, la fameuse déclaration de la Chambre des représentants votée en présence des baïonnettes étrangères. Abandonnant alors la politique militante, Jullien se voua entièrement à la défense des libertés publiques et de toutes les idées de progrès. L'un des fondateurs du *Constitutionnel*, il a créé, en 1808, la *Revue encyclopédique*, recueil qui acquit promptement une importance considérable. Nous citerons les plus intéressants de ses ouvrages : *Essai sur une méthode qui a pour objet de bien régler l'emploi du temps* (1818, in-8o), souvent réimprimé; *Essai général d'éducation physique, morale et intellectuelle* (1808, in-8o); *Esprit de la méthode de Pestalozzi* (1813, 2 vol. in-18); *Précis sur les instituts d'agriculture et d'éducation d'Hofwil* (1817, in-8o); *Idée générale de la méthode de Pestalozzi* (1834, in-8o).

JULLIEN (André), écrivain français, né à Chalon-sur-Saône en 1766, mort à Paris en 1832. Tout en faisant le commerce des vins, il s'occupa d'apporter des améliorations dans l'œnologie, inventa plusieurs procédés aussi ingénieux qu'utiles et devint membre de la Société d'encouragement. On lui doit notamment une poudre pour la clarification des vins, et des cannelles aérifères pour les transvaser en bouteilles. Jullien a publié plusieurs ouvrages estimés : *Appareils perfectionnés propres à transvaser les vins et autres liqueurs* (Paris, 1809); *Manuel du sommelier* (1813, in-12); *Topographie de tous les vignobles connus* (1816, in-8o), ouvrage plein de détails exacts et curieux.

JULLIEN (Louis-Joseph-Victor, comte), général français, né à La Palud (Vaucluse) en 1764, mort en 1839. Officier d'artillerie dans le régiment de La Fère au moment où éclata la Révolution, il embrassa avec chaleur les idées nouvelles, devint aide de camp de La Fayette, servit comme général de brigade à l'armée du Rhin sous les ordres de Moreau, prit part à l'expédition d'Egypte, et fut nommé général commandant la province de Rosette. De retour en France, Jullien fut appelé à administrer, comme préfet, le département du Morbihan, calma les troubles par son énergie, puis par son esprit de modération, reçut le titre de conseiller d'Etat et celui de comte (1809), et remplit les mêmes fonctions jusqu'à la Restauration. Depuis lors, il vécut dans la retraite.

JULLIEN (Marcel-Bernard), grammairien et littérateur, né à Paris en 1798. Il débuta dans la carrière de l'enseignement à Sainte-Barbe, devint ensuite professeur de rhétorique dans diverses villes de province, et fut, de 1831 à 1835, principal du collège de Dieppe. Depuis lors, M. Jullien s'est fixé à Paris, où il s'est fait recevoir docteur ès lettres et licencié ès sciences. Il a été, de 1843 à 1850, directeur de la *Revue de l'instruction publique*, et, pendant plusieurs années, secrétaire de la Société des méthodes d'enseignement. Il a rédigé, en outre, de 1840 à 1844, avec M. Hippeau, le *Bulletin d'éducation*. On a de lui les ouvrages suivants : *Observations sur les conjugaisons françaises* (1824); *Abrégé de grammaire française* (1834); *Sur l'étude et l'enseignement de la grammaire* (1836), thèse de doctorat; *Histoire de la Grèce ancienne* (1837); *Méthode brévidoctive ou de prompt enseignement* (1841); *Petit traité d'analyse grammaticale et d'analyse logique* (1842); *Histoire de la poésie française à l'époque impériale* (1844, 2 vol.); *Cours supérieur de grammaire*, en deux parties (Paris, 1849, in-8o), son ouvrage le plus remarquable; *Coup d'œil sur l'histoire de la grammaire* (1849); *Cours raisonnés de langue française* (1851-1856, 23 vol.); *De quelques points des sciences dans l'antiquité* (1854); *Thèses de grammaire* (1855, in-8o); *Thèses de littérature* (1856, in-8o); *Thèses de critique et de poésie* (1858); *Thèse de métrique et de musique anciennes* (1857-1861, 5 vol. in-8o); les *Principales étymologies de la langue française* (1862); *Thèses d'histoire et nouvelles historiques* (1865); l'*Harmonie du langage chez le Grecs et chez les Romains* (1867), etc.

JULLIEN (Pierre-Adolphe), ingénieur français, fils du conventionnel Jullien de Paris, né à Amiens (Somme) en 1803, mort en 1873. Elève de l'Ecole polytechnique, il en sortit en 1823 pour entrer dans les ponts et chaussées, devint en 1827 ingénieur à Nevers, construisit le pont-canal du Guétin sur l'Allier et celui de Digoin sur la Loire, et fut nommé en 1838 ingénieur en chef. Après avoir dirigé les travaux de la navigation de l'Aisne, Jullien fut successivement chargé de l'établissement du chemin de fer de Paris à Orléans, puis de celui de Paris à Lyon, en qualité d'ingénieur en chef directeur des travaux et de l'exploitation (1844). Quatre ans plus tard, Jullien reçut la croix de la Légion d'honneur, et fut élevé, en 1852, au poste d'inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées. Il prit sa retraite en 1854.

JULLIÉRON (Guichard), imprimeur-libraire qui vivait à Lyon vers la fin du XVIe siècle. Un grand nombre d'ouvrages estimés pour la beauté des types et de nombreux opuscules de circonstance, fort recherchés des bibliophiles, sortirent de ses presses. Pendant la Ligue, Julliéron se signala par son patriotisme et par un acte rare de désintéressement. Henri IV avait envoyé à Lyon des Suisses pour y maintenir son autorité contre les ligueurs. Ces Suisses, qui, depuis longtemps, n'avaient pas reçu leur paye, étaient sur le point de laisser la ville à la merci des ligueurs, lorsque Julliéron vendit deux maisons moyennant 50,000 livres, les donna aux mercenaires et prit l'engagement de leur servir leur paye tant qu'ils resteraient à Lyon. Envoyé par les habitants de cette ville auprès de Henri IV pour lui porter leur acte de soumission, il refusa d'être remboursé de ce qu'il avait payé et se contenta de demander le titre d'imprimeur du roi, qu'on s'empressa de lui accorder (1594). — Son petit-fils, Antoine JULLIÉRON, également imprimeur, mort en 1702, imprima notamment une belle édition de la concordance de la Bible. Louis XIII étant passé par Lyon, on lui raconta ce qu'avait fait pour Henri IV le grand-père d'Antoine. Le roi emmena ce dernier avec lui en Roussillon et le nomma colonel de la milice bourgeoise lyonnaise.

JULLUNDUR, ville de l'Indoustan anglais. V. DJALINDRA.

JULOCROTON s. m. (ju-lo-kro-ton ou iu-lo-kro-ton). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des acalyphées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

JULODIS s. m. (ju-lo-diss). Entom. V. JALODIS.

JULYOT ou **JULIOT** (Fery), poëte français, né à Besançon. Il vivait au XVIe siècle, suivit les cours de droit que fit dans cette ville le savant Dumoulin et fut, croit-on, notaire. On a de lui : *Elégie de la belle fille lamentant sa virginité perdue, avec plusieurs épîtres* (Besançon, 1557, in-12).

JUMACAO, bourg des Antilles espagnoles, dans l'île de Porto-Rico, à 4 kilom. de la côte; 2,160 hab. Territoire très-fertile en café, maïs et coton.

JUMALA, dieu suprême des habitants idolâtres de la Finlande et de la Laponie. Il domine les autres dieux et exerce son empire sur la vie, la mort et les éléments. On le représente sous la forme d'un homme assis, ayant une couronne sur la tête, une chaîne d'or au cou, et sur les genoux une coupe d'or remplie de pièces du même métal.

JUMARAS s. m. (ju-ma-ra). Comm. Taffetas des Indes.

JUMARE s. m. (ju-ma-re — du rad. *jumart*). Mamm. Femelle du jumart : *Cette* JUMARE *tenait plus de la jument que du taureau.* (V. de Bomare.)

JUMART s. m. (ju-mar — L'origine de ce mot est incertaine. Quelques-uns présument une dérivation irrégulière de *jument*. Le languedocien *gimere, gimerou*, forme correspondant à notre *jumart*, fait penser Diez au latin *chimæra*, chimère). Mamm. Prétendu mulet produit par l'union du taureau avec la jument ou l'ânesse, ou de la vache avec l'âne ou le cheval : *On prétend que le* JUMART *n'a point produit dans nos climats.* (V. de Bomare.) ‖ Quelques-uns écrivent JUMAR, d'autres JUMARS. On trouve aussi JUMARE pour le féminin.

— **Encycl.** L'histoire, ou plutôt la fable du *jumart*, a pris naissance à l'époque où l'on ne doutait pas de la possibilité de l'accouplement entre les animaux les plus disparates. A voir la précision des détails donnés à ce sujet par les anciens auteurs, on serait porté à affirmer positivement l'existence, et même la production fréquente de ce prétendu résultat du croisement des espèces bovine et chevaline. V. de Bomare, qui, dans son immense compilation, a mêlé à beaucoup de vérités beaucoup d'assertions erronées, n'hésite pas à admettre la réalité du *jumart*, et se donne beaucoup de peine pour réunir à ce sujet de nombreuses preuves. D'après lui, on aurait donné le nom de *jumart* ou *gémart* à trois sortes d'individus, qui seraient des espèces de mulets *par excès*, engendrés par l'accouplement d'un taureau et d'une jument, ou d'un taureau et d'une ânesse, ou enfin d'un âne et d'une vache. Le docteur Shaw dit avoir vu, dans les provinces d'Alger et de Tunis, une espèce de mulet nommé *kumrah*, qui serait le fruit de l'accouplement de l'âne et de la vache; cet animal avait le sabot unique de l'âne, le poil lisse, la queue et la tête de la vache; mais il était dépourvu de cornes.

D'après V. de Bomare, on trouve de ces sortes d'animaux en Suisse, dans le Piémont, le Dauphiné et la Navarre. Une vache, couverte, non sans beaucoup de peine, par un étalon navarrais, donna naissance à un animal mi-parti, qui ne vécut qu'un mois. Dans le Dauphiné, une jument donna régulièrement, pendant quatre années consécutives, un *jumart* mâle ou femelle. « Dans l'île de Corse, dit Mérolle, il y avait un animal, portant les bagages, qui provenait du taureau et de l'ânesse; pour se le procurer, on couvre l'ânesse avec une peau de vache fraîche, afin de tromper le taureau. »

Buffon avait mis en doute la possibilité d'une alliance prolifique entre les genres cheval et bœuf, du moins dans nos climats, dit-il avec une réserve exagérée; il rapporte le fait d'un accouplement de taureau et de jument, qui fut absolument stérile. Toutefois, en 1767, on présenta à l'Ecole vétérinaire deux prétendus *jumarts*, mâle et femelle. La *jumare* ne différait d'une petite mule ordinaire que par sa mâchoire inférieure, très-proéminente. « Quant au *jumart*, qui devait le jour au taureau et à l'ânesse, dit V. de Bomare, il était de la taille d'environ 3 pieds 2 pouces; sa robe était d'un alezan qui imitait ce poil dans le bœuf; son front était bossué à l'endroit des cornes du père; sa mâchoire inférieure était de 2 pouces au moins plus longue que la supérieure; il avait le mufle du taureau; il en avait le corps par la longueur et la conformation; il en tenait aussi par la queue et par les genoux, serrés l'un contre l'autre, comme ceux du veau. Cet animal, qui était entier, a servi sa femelle plusieurs fois le printemps de cette année; il la dédaignait néanmoins quelquefois, tandis qu'il témoignait constamment une ardeur incroyable pour les juments; aussi ne lui présentait-on la *jumare* qu'après l'avoir vivement échauffé par l'aspect et par l'approche d'une cavale. »

Une autre prétendue *jumare*, présentée à l'Ecole vétérinaire de Lyon, fut l'objet d'observations suivies, et les auteurs du temps nous ont laissé à ce sujet de nombreux détails, dont beaucoup ont sans doute été puisés dans leur imagination. Elle était âgée de trente-sept ans, d'une force singulière, et très-peu délicate sur la nourriture; elle passait des mois entiers sans boire. Elle se défendait, avec les pieds ou avec les dents, des approches de tout le monde, excepté de celles de son maître. Pour peu qu'elle fût irritée, elle levait et étendait sa queue de toute sa longueur, et urinait sur-le-champ et fort loin. Son cri, grêle, aigu, tout particulier, ne ressemblait ni au mugissement du taureau, ni au hennissement du cheval, ni au braire de l'âne, mais plutôt au bêlement de la chèvre. « On n'a point vu paître cette bête, ajoute Bomare; mais elle embrassait et ramassait avec la langue le fourrage qu'on lui donnait; après quoi, une portion de ce fourrage étant parvenue sous les dents molaires, elle donnait un coup de tête pour la séparer de celle que sa langue n'avait pu atteindre; on n'apercevait en elle aucun signe de rumination, quoique son maître assurât qu'on la voyait chaque jour remâcher les aliments quand elle n'en avait point devant elle. »

Malgré ces citations, que nous pourrions multiplier à l'infini, malgré l'autorité d'Adanson, de Bourgelat et de bien d'autres encore, le *jumart*, tel du moins que l'entendaient les anciens, n'en reste pas moins un être fabuleux; son histoire, toute fantastique, ne résiste pas à l'examen de la science. L'animal auquel on donne le nom de *jumart* dans le Dauphiné est tout simplement le *bardot*, métis du cheval et de l'ânesse, et contrepartie du mulet ordinaire, qui est le produit de l'âne et de la jument.

JUMEAU, ELLE adj. (ju-mô, è-le — lat. *gemellus*, qui se rapporte au même radical que le grec *gamos*, noce et coït, et que le sanscrit *yamos, yamotras*, proprement paire, couple, double, de la racine sanscrite *yaus*, serrer, coïter, épouser). Qui est né du même accouchement, du même part : *Frères* JUMEAUX. *Sœurs* JUMELLES. *Chiens* JUMEAUX. *C'est mon frère* JUMEAU, *ma sœur* JUMELLE.

— Fig. Qui est né, s'est produit ou existe avec une autre chose semblable : *La médecine naquit avec un frère* JUMEAU, *le charlatanisme.* (Munaret.) *Les misères et les grandeurs sont sœurs* JUMELLES, *elles naissent ensemble.* (Chateaub.)

— *Bains jumeaux*, Deux baignoires réunies dans un même cabinet.

— Techn. *Roues jumelles*, Roues portées par un même essieu. ‖ *Alambics jumeaux*, Appareil qui sert à distiller par circulation, et qui se compose de deux alambics communiquant l'un avec l'autre.

— Anat. *Muscles jumeaux*, ou substantiv. *Jumeaux*, Nom de divers muscles de la jambe. ‖ *Artères, veines jumelles, nerfs jumeaux*, Artères, veines, nerfs qui aboutissent aux muscles jumeaux.

— Hortic. Se dit de deux fruits joints ensemble : *Une pomme* JUMELLE. *Des cerises* JUMELLES. *Des grains de raisin* JUMEAUX. (Acad.)

— Subst. Personne née avec une autre personne, d'un même accouchement : *Cette femme accoucha de deux* JUMEAUX.

— **Encycl.** Physiol. Les *jumeaux* ne sont pas toujours au nombre de deux; ce nombre s'étend quelquefois à trois, plus rarement encore à quatre, et les annales médicales citent même des cas de six *jumeaux*; seulement, à mesure que le nombre augmente, les *jumeaux* sont de moins en moins viables; ceux dont font mention les annales médicales citées plus haut n'ont jamais été autre chose que des avortons.

Les *jumeaux* présentent de curieuses singularités physiologiques et morales; leur ressemblance physique est souvent telle qu'à moins d'un commerce quasi continuel avec eux on est exposé à confondre l'un avec l'autre. L'imagination des poëtes a depuis longtemps tiré parti de cette circonstance, et le théâtre antique, le théâtre anglais, le théâtre français nous ont fréquemment offert des intrigues dramatiques basées sur les amusants quiproquos dont la ressemblance frappante de deux frères *jumeaux* fait tous les frais. L'histoire, du reste, nous offre, elle aussi, ses *jumeaux* célèbres. Nous nous bornerons à rappeler la légende qui veut que le Masque de fer n'ait été autre chose qu'un frère *jumeau* de Louis XIV, séquestré dès sa naissance afin d'éviter une rivalité terrible entre les deux héritiers du trône. Ce n'est d'ailleurs pas seulement la ressemblance physique qui frappe dans les *jumeaux*; leurs similitudes morales ne sont pas moins frappantes et curieuses; sauf un ascendant singulier que l'un des *jumeaux* exerce généralement sur l'autre, ascendant qui exclut rarement la fraternité la plus touchante, leur caractère, leurs goûts, leurs penchants sont presque toujours identiques; ajoutons enfin qu'ils ont le même tempérament.

Cette simultanéité de naissance a plus d'une fois donné lieu à des débats judiciaires, dans le but d'arriver à la fixation légale de la qualité d'aîné. L'ancienne jurisprudence tranchait la question de primogéniture au profit de celui des deux *jumeaux* qui était venu au monde le second, s'appuyant sur ce que, conçu et formé le premier, il avait dû occuper le fond de la cavité utérine. Le code actuel considère, au contraire, comme l'aîné celui qui voit la lumière le premier.

La conception de *jumeaux* par une femme n'est jamais chez elle une habitude de gestation, une conséquence fatale de tempérament; certaines femmes sont assurément plus aptes que d'autres à cette production géminée, mais chez elles cette faculté n'est point permanente; telle accouche aujourd'hui de deux *jumeaux*, qui à son prochain enfantement ne mettra au monde qu'un produit unique. Il y a plus : quelques semaines, quelques jours avant l'accouchement, au moment même de cet acte, nul praticien ne peut deviner au moindre signe extérieur si l'enfantement sera double ou simple. La nature fait son œuvre : un premier-né vient au monde, et c'est alors seulement qu'on reconnaît à la grosseur et à la dureté persistante du ventre de la mère que cette œuvre n'est que commencée. Le second *jumeau* suit bientôt le premier. Sa mise au jour s'accomplit le plus souvent avec la plus grande facilité. Cependant, la naissance de *jumeaux* présente quelquefois des difficultés sérieuses; c'est lorsque les deux fœtus renfermés dans le même placenta offrent leurs membres simultanément à l'opérateur et entrelacent leurs cordons ombilicaux. La science, hâtons-nous de le dire, triomphe généralement de ces difficultés.

Les naissances d'enfants *jumeaux* sont dans la proportion de 1 à 84. La loi ordinaire de la gestation humaine est donc bornée à un seul produit, contrairement à celle de la gestation d'une foule d'animaux, chez lesquels l'unité de produit est l'exception.

— Anat. On donne le nom de *jumeaux* à quatre paires de muscles situés dans l'épaisseur des membres abdominaux, et distingués d'après leur siége en pelviens et cruraux. Les *jumeaux pelviens* sont deux petits faisceaux charnus, séparés l'un de l'autre par le tendon du muscle obturateur interne, auquel ils servent d'accessoires. Le supérieur s'insère à l'épine sciatique; l'inférieur, un peu plus volumineux, s'attache à la tubérosité de la branche ascendante de l'ischion. Tous deux se dirigent en dehors et vont se fixer au grand trochanter fémoral, immédiatement